



**ITT # 100017032**

**MODIFICATION No 004**

La présente modification vise à apporter des modifications à l'Énoncé de Travail (EDT), période du contrat, date de livraison, frais remboursables - Limitation des dépenses - Frais d'expédition et à répondre aux questions des soumissionnaires

**MODIFICATIONS À L'APPEL D'OFFRES:**

**1. À la page 11 de l'Appel d'offres :**

**Supprimer:**

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 avril 2021 inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus entre le 8 et le 12 mars 2021 pour la livraison #1 et le 09 avril, 2021 pour la livraison #2.

**Insérer:**

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 30 mai 2021 inclusivement

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus aux dates identifiées à l'Annexe « B »

**2. À la page 12 de l'Appel d'offres :**



**Supprimer:**

6.7.1 Frais remboursables - Limitation des dépenses - Frais d'expédition

Pour les frais d'expédition décrits à l'annexe « B », l'entrepreneur sera payé pour ses coûts raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à une limite de dépenses de 20,000\$. Les droits de douane et les taxes applicables sont inclus.

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés pour les frais de d'expédition qu'il a raisonnablement et correctement engagés pour l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**Insérer:**

6.7.1 Frais remboursables - Limitation des dépenses - Frais d'expédition

Pour les frais d'expédition décrits à l'annexe « B », l'entrepreneur sera payé pour ses coûts raisonnablement et correctement engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à une limite de dépenses de 25,000\$. Les droits de douane et les taxes applicables sont inclus.

L'entrepreneur sera remboursé pour les frais autorisés pour les frais de d'expédition qu'il a raisonnablement et correctement engagés pour l'exécution des travaux, sans aucune indemnité pour le profit et (ou) les frais administratifs généraux. Tous les paiements peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement.

**3. Insérer À la page 20 de l'appel d'offres :**

*5.3.3.1 Diagramme et spécifications des palettes à destination de l'entrepôt de Services Publics et Approvisionnement Canada (SPAC)*

L'entrepreneur doit suivre le diagramme et les spécifications des palettes pour l'emballage de toutes les commandes expédiées à :



**1. PSPC Quebec City Warehouse**

220 rue Fortin, Suite 200  
Quebec, QC G1M3S5

**2. PSPC Winnipeg Warehouse**

75 Street Bentall  
Winnipeg, MB R2X 2Y9

- Les palettes doivent avoir 32 boîtes de 2000 enveloppes, pour un total de 64.000 enveloppes par palette.

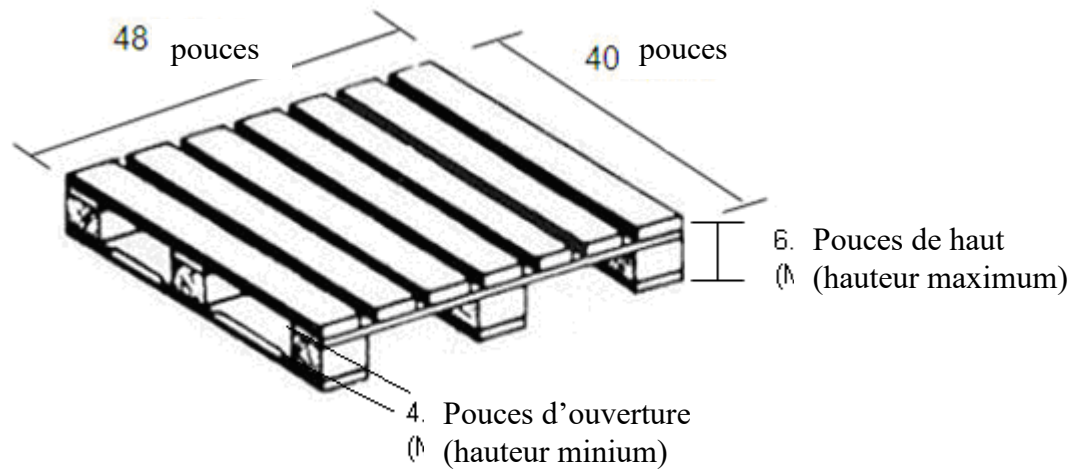
**Spécification des palettes: (Voir le diagramme sur l'autre page)**

- a. IL faut utiliser des palettes à longerons avec accès des quatre voies avec trois (3) longerons de 40 po au bas de la palette – un (1) à chaque extrémité et un (1) au centre.
- b. Dimensions névralgiques de la palette :
  - Longueur = 48,0 po
  - Largeur = 40,0 po
  - Hauteur maximale = 6,0 po
  - Écart de hauteur minimal entre les longerons (sur le côté latéral) = 4,0 po
- c. Tous les longerons DOIVENT avoir une pente de 45 degrés sur chaque face pour faciliter l'accès par les camions motorisés.
- d. Les palettes doivent être en bois d'épinette, clouées avec des clous de 3 po avec au moins six (6) clous par planche.
- e. La palette, avec son contenu, doit avoir un poids maximal de 2 500 lb et une hauteur maximale de 48 po.
- f. Toute la palette doit être emballée d'une pellicule rétrécissable double, au minimum.
- g. Pour prévenir les dommages aux imprimés et les problèmes de santé et de sécurité lors du déchargement, l'empilage des palettes est interdit.
- h. Il faut utiliser des palettes à usage unique.



- i. Les meilleures pratiques de l'industrie en matière d'emballage des palettes et de manipulation sécuritaire doivent être utilisées.
- j. Palettes à organiser dans le camion de livraison d'une manière qui permet au chariot élévateur de conduire directement et de les ramasser (c'est à dire - pas disposés latéralement)

**DIAGRAMME D'UNE PALETTE - CONCEPTION À LONGERONS 4 VOIES D'ACCÈS**





**4. Supprimer Modification #2 - Annexe « B » entièrement**

Remplacer par le document joint Modification #3 – Annexe « B »

**5. Supprimer Modification #2 - Annexe « C » entièrement**

Remplacer par le document joint Modification #3 – Annexe « C »

**QUESTION 3.** Pour la quantité d'enveloppes dans une boîte; pour de grande quantités, par exemple INS-5095 (2018-04-01) pour une quantité de 2 500 000 enveloppes, est-il normal que vous demandiez des boîtes de 500 au lieu de 2 000 par boîte?

**RÉPONSE 3.** Pour les INS-5095 (2018-04-01), la quantité réelle est de 2000 par boîte. Veuillez voir la nouvelle spécification ci-joint.

**QUESTION 4.** Page 12 sur 24, 6.7.1 / Frais remboursables – limitation des dépenses – frais de port ; il est mentionné que la dépense est de 20 000\$ douanes et taxes applicables incluses; l'offre contient 40 158 000 enveloppes à livrer à diverses destination, nous sommes certains que 20 000\$ ne couvriront pas tous les frais d'expédition. Que se passe-t-il si les frais d'expédition sont supérieurs à 20 000\$?

**RÉPONSE 4.** Veuillez-vous reporter à la section 6.7.2 Prix de lot ferme – Frais d'impression et d'expédition forfaitaires et limite de prix.

**Tous les autres termes restent les mêmes**